



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 10 avril à 20 h 00, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Dizier-Masbaraud, légalement convoqués en date du 5 avril 2024, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal de Saint-Dizier-Leyrenne, sous la présidence de Madame Christine SALADIN, 1^{ère} adjointe, pour le Maire empêché.

Date d'envoi du budget primitif 2024 : 29 mars 2024

Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie. PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel. MARGOT Manuel. PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique

Excusés :

ROYERE Joël, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, ROYERE Julie.

Absente :

LEGRAND Coline

Pouvoirs :

ROYERE Joël a donné pouvoir à SALADIN Christine, AUMEUNIER Sébastien a donné pouvoir à M. LAROCHE Michel, KAPLAN Iskender a donné pouvoir à SCAFONE Dominique, ROYERE Julie a donné pouvoir à DEMARGNE Céline.

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Mme SIMONET Laura.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2024
3. Délibérations :
 - ↓ 1-Exercice 2023 : Approbation du compte de gestion
 - Budget principal 18900
 - Budget CCAS 18901
 - Budget eau-assainissement 18904
 - Budget régie municipale 18907
 - Budget section Murat 18908
 - ↓ 2- Exercice 2023 : Approbation du compte administratif
 - Budget principal 18900
 - Budget CCAS 18901
 - Budget eau-assainissement 18904
 - Budget régie municipale 18907
 - Budget section Murat 18908

- ✚ 3- Exercice 2023 : Approbation de l'affectation du résultat
 - Budget principal 18900
 - Budget CCAS 18901
 - Budget eau-assainissement 18904
 - Budget régie municipale 18907
 - Budget section Murat 18908
- ✚ 4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- ✚ 5- Tarif assainissement 2024
- ✚ 6- Etalement des charges financières relatives au refinancement du prêt assainissement 2011
- ✚ 7- Exercice 2024 : Approbation du budget
 - Budget principal 18900
 - Budget CCAS 18901
 - Budget assainissement 18904
 - Budget régie municipale 18907
 - Budget section de Murat 18908
- ✚ 8- Subvention versée au CCAS
- ✚ 9 -Subventions versées aux SPIC :
 - Budget assainissement 18904
 - Budget régie municipale 18907
- ✚ 10- Subventions versées aux associations
- ✚ 11- Appel à projets FIPD 2024 – Programme S : sécurisation des établissements scolaires
- ✚ 12- Appel à projet plan 5000 génération 2024

4. Informations :

- 4.1 - Passage au compte financier unique
- 4.2 - Recensement de la population
- 4.3 - Dissolution du comité de jumelage Saint Dizier Masbaraud / Loqueltas

5. Questions Diverses :

Madame Saladin ouvre la séance à 20 h 10.

Elle présente les excuses de M. le Maire, empêché, qui ne peut présider cette séance. Mme Saladin, 1^{ère} adjointe, le remplace. Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont celles qui ne peuvent raisonnablement pas attendre la fin de l'empêchement du Maire. Les autres sont reportées à la séance programmée le mercredi 15 mai 2024.

Elle procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 12 conseillers présents et 16 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) secrétaire de séance pris(e) au sein du Conseil municipal.

Madame Saladin fait appel aux volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme Laura Simonet se porte volontaire.

2. Approbation du compte-rendu du 31 janvier 2024

Madame Saladin demande si les membres du Conseil municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2024. Les modifications demandées en séance seront apportées avant transmission du compte rendu.

Aucune autre remarque n'étant formulée en séance, Madame Saladin soumet au vote des conseillers municipaux l'approbation du compte-rendu.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du 31 janvier 2024.

3. Délibérations

1 - Exercice 2023 : Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

2°. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

– Budget principal 18900

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

– Budget eau-assainissement 18904

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

– Budget régie municipale 18907

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

– Budget section Murat 18908

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	1 162,91
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	83,36
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
		22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT*	
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT		TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	1 246,27
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES		TOTAL RECETTES FINANCIERES	0,00
		021	VIREMENT de la SECT* de FONCTIONNEMENT	
040	OPERATIONS d'ORDRE	040	OPERATIONS d'ORDRE	38 217,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	TOTAL		TOTAL	39 463,27
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1	001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n-1	182 089,82
	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL des RECETTES	221 553,09

RESULTAT de l'EXERCICE : **189 596,69**

RESTES à REALISER en DEPENSES	7 740,00	RESTE à REALISER en RECETTES	
-------------------------------	----------	------------------------------	--

TOTAL en DEPENSES	39 696,40	TOTAL en RECETTES	221 553,09
--------------------------	------------------	--------------------------	-------------------

RESULTAT avec les RESTES à REALISER : **181 856,69**

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	013	ATTENUATIONS de CHARGES	
012	CHARGES de PERSONNEL	70	PRODUITS des SERVICES	76 150,19
014	ATTENUATIONS de PRODUITS	73	IMPOTS et TAXES	
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANT	74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	
		75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANT		TOTAL RECETTES de GESTION COURANT	76 150,19
66	CHARGES FINANCIERES	76	PRODUITS FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	78	REPRISES sur PROVISIONS	
	TOTAL DEPENSES REELLES		TOTAL RECETTES REELLES	76 150,19

AUTOFINANCEMENT : **31 393,51**

023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT			
42	OPERATIONS d'ORDRE	42	OPERATIONS d'ORDRE	12 169,00
	TOTAL		TOTAL	88 319,19
		002	EXCEDENT REPORTE n-1	31 974,86
	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL des RECETTES	120 294,05

RESULTAT de l'EXERCICE : **37 320,37**

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. Durudaud, approuvent le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 14

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
			22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT*	
			23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT	0,00		TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		106	RESERVES	2 400,00
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 400,00			
020	DEPENSES IMPREVUES				
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	1 400,00		TOTAL RECETTES FINANCIERES	2 400,00
	OPERATIONS d'ORDRE		021	VIREMENT de la SECT* de FONCTIONNEMENT	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			OPERATIONS d'ORDRE	
	TOTAL	1 400,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1	2 400,00		TOTAL	2 400,00
	TOTAL DES DEPENSES	3 800,00	001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n-1	
				TOTAL des RECETTES	2 400,00

RESULTAT de l'EXERCICE : -1 400,00

RESTES à REALISER en DEPENSES		RESTE à REALISER en RECETTES	
-------------------------------	--	------------------------------	--

TOTAL en DEPENSES	3 800,00	TOTAL en RECETTES	2 400,00
--------------------------	-----------------	--------------------------	-----------------

RESULTAT avec les RESTES à REALISER : -1 400,00

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	191 973.53	013	ATTENUATIONS de CHARGES	
012	CHARGES de PERSONNEL	51 435.06	70	PRODUITS des SERVICES	172 878.63
014	ATTENUATIONS de PRODUITS		73	IMPOTS et TAXES	
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE		74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	
			75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANT	1.38
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANT	243 408.59		TOTAL RECETTES de GESTION COURANT	172 880.01
66	CHARGES FINANCIERES		76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68	DOTATIONS aux PROVISIONS		78	REPRISES sur PROVISIONS	
	TOTAL DEPENSES REELLES	243 408.59		TOTAL RECETTES REELLES	172 880.01

AUTOFINANCEMENT : -70 528.58

023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT				
	OPERATIONS d'ORDRE			OPERATIONS d'ORDRE	
	TOTAL	243 408.59		TOTAL	172 880.01
			002	EXCEDENT REPORTE n-1	61 126.24
	TOTAL DES DEPENSES	243 408.59		TOTAL des RECETTES	234 006.25

RESULTAT de l'EXERCICE : -9 402.34

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. Durudaud, approuvent le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

- Budget section Murat 18908

BUDGET MURAT

COMPTE de GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF - 2023

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
		22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT*
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT		TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT
	0,00		0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
020	DEPENSES IMPREVUES		
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES		TOTAL RECETTES FINANCIERES
	0,00		0,00
	OPERATIONS d'ORDRE	021	VIREMENT de la SECT* de FONCTIONNEMENT
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		OPERATIONS d'ORDRE
	TOTAL	041	OPERATIONS PATRIMONIALES
	0,00		TOTAL
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1	001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n-1
	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL des RECETTES
	0,00		0,00

RESULTAT de l'EXERCICE : 0,00

RESTES à REALISER en DEPENSES		RESTE à REALISER en RECETTES	
TOTAL en DEPENSES	0,00	TOTAL en RECETTES	0,00

RESULTAT avec les RESTES à REALISER : 0,00

BUDGET MURAT

COMPTE de GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF - 2023

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	013	ATTENUATIONS de CHARGES
012	CHARGES de PERSONNEL	70	PRODUITS des SERVICES
014	ATTENUATIONS de PRODUITS	73	IMPOTS et TAXES
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	74	DOTATIONS et SUBVENTIONS
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANT	75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE
	1 061.19		TOTAL RECETTES de GESTION COURANT
66	CHARGES FINANCIERES		112.64
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	76	PRODUITS FINANCIERS
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS
	TOTAL DEPENSES REELLES	78	REPRISES sur PROVISIONS
	1 061.19		TOTAL RECETTES REELLES
			112.64

AUTOFINANCEMENT : -948,55

023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT		
	OPERATIONS d'ORDRE		
	TOTAL		112.64
	1 061.19	002	EXCEDENT REPORTE n-1
	TOTAL DES DEPENSES		34 643.97
	1 061.19		TOTAL des RECETTES
			34 756.61

RESULTAT de l'EXERCICE : 33 695,42

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. Durudaud, approuvent le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

3- Exercice 2023 : Approbation de l'affectation du résultat

– Budget principal 18900

AFFECTATION des RESULTATS des COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET PRINCIPAL

	RECETTES - DEPENSES		MONTANTS
Résultat de l'exercice	1 371 087,50	1 131 562,18	239 525,32
Excédent de fonctionnement reporté			183 055,47
RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER			422 580,79
Solde d'exécution de l'exercice	1 061 004,08	613 986,09	447 017,99
Résultat antérieur reporté déficitaire			-112 861,23
SOLDE d'EXECUTION de la SECTION INVESTISSEMENT			334 156,76
Solde des restes à réaliser	872 865,40	1 141 782,67	-268 917,27
EXCEDENT de FINANCEMENT de la SECTION INVESTISSEMENT			65 239,49

PROPOSITION d'AFFECTATION :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR	0,00
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	422 580,79

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif, approuvent l'affectation du résultat 2023 telle que présentée ci-dessus.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

– Budget eau-assainissement 18904

AFFECTATION des RESULTATS des COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET ASSAINISSEMENT

	RECETTES - DEPENSES		MONTANTS
Résultat de l'exercice	88 319,19	82 973,68	5 345,51
Excédent de fonctionnement reporté			31 974,86
RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER			37 320,37
Solde d'exécution de l'exercice	39 463,27	31 956,40	7 506,87
Résultat antérieur reporté excédentaire			182 089,82
SOLDE d'EXECUTION de la SECTION INVESTISSEMENT			189 596,69
Solde des restes à réaliser	0,00	7 740,00	-7 740,00
EXCEDENT de FINANCEMENT de la SECTION INVESTISSEMENT			181 856,69

PROPOSITION d'AFFECTATION :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR	0,00
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	37 320,37

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif, approuvent l'affectation du résultat 2023 telle que présentée ci-dessus.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

– Budget régie municipale 18907

AFFECTATION des RESULTATS des COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET REGIE MUNICIPALE

	RECETTES - DEPENSES		MONTANTS
Résultat de l'exercice	172 880,01	243 408,59	-70 528,58
Excédent de fonctionnement reporté			61 126,24
RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER			-9 402,34
Solde d'exécution de l'exercice	2 400,00	1 400,00	1 000,00
Résultat antérieur reporté déficitaire			-2 400,00
SOLDE d'EXECUTION de la SECTION INVESTISSEMENT			-1 400,00
Solde des restes à réaliser			0,00
BESOIN de FINANCEMENT de la SECTION INVESTISSEMENT			-1 400,00

PROPOSITION d'AFFECTATION :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR	0,00
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	-9 402,34
---	-----------

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif, approuvent l'affectation du résultat 2023 telle que présentée ci-dessus.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

– Budget section Murat 18908

AFFECTATION des RESULTATS des COMPTES ADMINISTRATIFS
BUDGET MURAT

	RECETTES - DEPENSES		MONTANTS
Résultat de l'exercice	112,64	1 061,19	-948,55
Excédent de fonctionnement reporté			34 643,97
RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER			33 695,42
Solde d'exécution de l'exercice			0,00
Résultat antérieur reporté déficitaire			
SOLDE d'EXECUTION de la SECTION INVESTISSEMENT			0,00
Solde des restes à réaliser			0,00
BESOIN de FINANCEMENT de la SECTION INVESTISSEMENT			0,00
PROPOSITION d'AFFECTATION :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR			0,00
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)			33 695,42
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)			

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif, approuvent l'affectation du résultat 2023 telle que présentée ci-dessus.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Mme Saladin présente les taux 2024. La différence avec l'année passée trouve son origine dans l'IFER. Les bases d'imposition sont augmentées sans toucher les taux. Les budgets ont été préparés ainsi.

Madame Saladin présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales indiquant les taux de référence 2024 suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,17 % (38.86 % Masbaraud Mérignat – 40.92 % Saint Dizier Leyrenne)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,87 % (66.68 % pour Masbaraud Mérignat – 79.03 % pour Saint Dizier Leyrenne)
- Taxe d'habitation : 13,61 % (11.65 % pour Masbaraud Mérignat – 13.98 % pour Saint Dizier Leyrenne)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Décide d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,87 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,61 %

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

5- Tarif assainissement 2024

Les membres du Conseil municipal ont voté les tarifs applicables en 2024 le 31 janvier dernier. La délibération a été pointée par le contrôle de légalité de la Préfecture. Le tarif assainissement voté pour Saint Dizier Leyrenne n'est pas conforme à l'arrêté du 6 août 2007 relatif au plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé pris en application de

l'article 57 de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (article L2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales).

Pour la facturation de l'eau et de l'assainissement collectif aux abonnés des immeubles à usage principal d'habitation, la facture d'eau peut comprendre un abonnement correspondant au montant fixé indépendamment du volume consommé en application de l'article L. 2224-12-4 du code général des collectivités territoriales.

Les charges fixes du service prises en compte pour le calcul de cet abonnement incluent notamment les frais de location ou d'entretien du compteur et de gestion du branchement.

Le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes.

Le tarif voté pour l'assainissement de Saint Dizier Leyrenne porte ce pourcentage à 51.47%. Il convient de redéterminer le tarif.

Il est proposé aux membres les tarifs suivants, ramenant le pourcentage de la part fixe à 39.86 % :

Assainissement collectif (non assujetti TVA) SDL		
Taxe de raccordement pour toute construction nouvelle	500,00 €	
Contrôle de raccordement	100,00 €	
Part fixe	63.63 €	
Prix du m3 de l'eau	0,80 €	

Les membres du Conseil municipal votent, à l'unanimité, le tarif ci-dessus proposé à compter du 11 avril 2024.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

📌 6- Etalement des charges financières relatives au refinancement du prêt assainissement 2011

Lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021, l'emprunt assainissement contracté en 2011 par la commune historique de Masbaraud Mérignat a été refinancé en totalité. Cette décision a été traduite dans la délibération D2021/139.

Les écritures correspondantes avaient fait l'objet d'une décision modificative en décembre 2023. Cependant, les écritures préconisées ne correspondaient pas à la nomenclature comptable M4. Il a ainsi été décidé, conjointement avec la DGFIP, d'inscrire les mouvements au budget 2024.

Le prêt de refinancement comportait une indemnité de remboursement anticipé capitalisée d'un montant total de 89 588.83 €. Conformément à la réglementation, les indemnités de renégociation peuvent faire l'objet d'un étalement sur plusieurs exercices, dans la limite de la durée résiduelle des anciens emprunts (13 ans à compter de 2022 – Dernière échéance en 2035).

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'amortir ces pénalités de refinancement sur une durée de 13 ans et d'autoriser M. le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décident de procéder sur l'exercice 2024 aux écritures pour la sortie de l'emprunt à refinancer, aux écritures pour l'indemnité intégrée aux intérêts du nouvel emprunt, aux écritures pour l'indemnité de remboursement anticipé recapitalisée.

- Décident de l'étalement et de l'amortissement de la charge correspondant à l'indemnité intégrée au capital du nouvel emprunt, pour la somme de 89 588.83 € (indemnité de remboursement anticipé capitalisée) sur une durée de 13 ans et de procéder aux écritures comptables correspondantes.

- Décident que les crédits budgétaires correspondant seront inscrits dans le cadre du budget primitif 2024.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

7- Exercice 2024 : Approbation du budget

Les budgets primitifs de la collectivité, finalisés par la commission finances dans ses séances du 13 et 27 mars 2024 sont présentés aux membres du Conseil municipal par Madame Christine SALADIN.

– Budget principal 18900

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 400.00	13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	69 330.21
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	440 162.66	16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	615 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	75 453.44	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
			22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT°	
			23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT	539 016.10		TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	684 330.21
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVE	275 718.23
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	591 896.19		EXCEDENTS MIS EN RESERVE	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	591 896.19		TOTAL RECETTES FINANCIERES	275 718.23
			021	VIREMENT de la SECT° de FONCTIONNEM	449 000.00
	OPERATIONS d'ORDRE		024	PRODUIT des CESSIONS d'IMMOBILISAT	8 400.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			OPERATIONS d'ORDRE	
	TOTAL	1 130 912.29	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1			TOTAL	1 417 448.44
	TOTAL des DEPENSES	1 130 912.29	001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n	334 156.76
	RESTES à REALISER en DEPENSES	1 141 782.67		TOTAL des RECETTES	1 751 605.20
	TOTAL en DEPENSES	2 272 694.96		RESTE à REALISER en RECETTES	872 865.40
				TOTAL en RECETTES	2 624 470.60

BUDGET PROPOSE en SUREQUILIBRE de : 351 775.64

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	608 784.98	013	ATTENUATIONS de CHARGES	40 000.00
012	CHARGES de PERSONNEL	587 000.00	70	PRODUITS des SERVICES	41 100.00
014	ATTENUATIONS de PRODUITS		73	IMPOTS et TAXES	85 000.00
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANT	215 228.81	###	FISCALITE LOCALE	729 000.00
			74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	548 224.00
			75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANT	35 164.00
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANT	1 411 013.79		TOTAL RECETTES de GESTION COURANT	1 478 488.00
66	CHARGES FINANCIERES	27 100.00	76	PRODUITS FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	12 955.00	78	REPRISES sur PROVISIONS	
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 452 068.79		TOTAL RECETTES REELLES	1 478 488.00
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEME	449 000.00			
042	OPERATIONS d'ORDRE			OPERATIONS d'ORDRE	
	TOTAL	1 901 068.79		TOTAL	1 478 488.00
			002	EXCEDENT REPORTE n-1	422 580.79
	TOTAL DES DEPENSES	1 901 068.79		TOTAL des RECETTES	1 901 068.79

Le budget 2024 prend en compte les différents travaux planifiés par la commission finances, issus du plan pluriannuel d'investissements. On peut noter par exemple la réfection du mur devant la mairie, des travaux en lien avec le programme national Ponts, des travaux dans les écoles...

Le gros chantier en cours, celui de l'étang, impacte les budgets 2024 et encore 2025. Pour autant, le reste à charge pour la commune s'élève désormais à 105 000 €. Les 2/3 du projet ont été d'ores et déjà absorbés. Pour autant, la réalisation d'un emprunt à court terme reste nécessaire pour faire

face au décalage de trésorerie entre le paiement des fournisseurs et la perception des soldes des subventions.

A noter également cette année des subventions au titre du contrat "Boost' Communes " du Conseil Départemental.

Le projet présenté en DETR n'a pas été approuvé par la Préfecture. Il sera réexaminé si des fonds se libèrent en fin d'année. Ainsi, ce projet est présenté dans le budget à hauteur du reste à charge prévu initialement. Les travaux seront actualisés en conséquence.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame Christine SALADIN, approuve le budget 2024 tel que présenté ci-dessus.

Contre : 0

Abstention : 1 – M. Kaplan

Pour : 15

– Budget assainissement 18904

BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	135 000.00	16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	349 748.38
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000.00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
			22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT°	
			23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT	175 000.00		TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	349 748.38
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	277 647.55			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	277 647.55		TOTAL RECETTES FINANCIERES	0.00
			021	VIREMENT de la SECT° de FONCTIONNEMENT	
040	OPERATIONS d'ORDRE	11 628.00	040	OPERATIONS d'ORDRE	46 959.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	89 588.83	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	89 588.83
	TOTAL	553 864.38		TOTAL	486 296.21
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1		001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n	189 596.69
	TOTAL DES DEPENSES	553 864.38		TOTAL des RECETTES	675 892.90
	RESTES à REALISER en DEPENSES	7 740.00		RESTE à REALISER en RECETTES	
	TOTAL en DEPENSES	561 604.38		TOTAL en RECETTES	675 892.90

BUDGET PROPOSE en SUREQUILIBRE de 114 288,52 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	30 726.92	013	ATTENUATIONS de CHARGES	
012	CHARGES de PERSONNEL	4 500.00	70	PRODUITS des SERVICES	39 600.00
014	ATTENUATIONS de PRODUITS	6 550.00	73	IMPOTS et TAXES	
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANT	6 000.00	74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	8 000.00
			75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANT	47 776.92		TOTAL RECETTES de GESTION COURANT	47 600.00
66	CHARGES FINANCIERES	92 709.83	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 200.00
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	3 000.00	78	REPRISES sur PROVISIONS	
	TOTAL DEPENSES REELLES	143 486.75		TOTAL RECETTES REELLES	60 800.00
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS d'ORDRE	55 850.45	042	OPERATIONS d'ORDRE	101 216.83
	TOTAL	199 337.20		TOTAL	162 016.83
			002	EXCEDENT REPORTE n-1	37 320.37
	TOTAL DES DEPENSES	199 337.20		TOTAL des RECETTES	199 337.20

Les membres indiquent qu'il faudra prendre en compte pour l'année 2024 les travaux de raccordement des futurs sanitaires pour le court de tennis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame Christine SALADIN, approuve le budget 2024 tel que présenté ci-dessus.

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 16

– Budget régie municipale 18907
BUDGET REGIE MUNICIPALE

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
		22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT°
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT		TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT
	0,00		0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	106	RESERVES
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES
020	DEPENSES IMPREVUES		9 765,35
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES		TOTAL RECETTES FINANCIERES
	1 157,85		9 765,35
	OPERATIONS d'ORDRE	021	VIREMENT de la SECT° de FONCTIONNEMENT
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		OPERATIONS d'ORDRE
	TOTAL	041	OPERATIONS PATRIMONIALES
	1 157,85		TOTAL
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1		9 765,35
	1 400,00	001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n-1
	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL des RECETTES
	2 557,85		9 765,35
	RESTES à REALISER en DEPENSES		RESTE à REALISER en RECETTES
	TOTAL en DEPENSES		TOTAL en RECETTES
	2 557,85		9 765,35

BUDGET PROPOSE en SUREQUILIBRE de 7 207,50 €

BUDGET REGIE MUNICIPALE

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	013	ATTENUATIONS de CHARGES
012	CHARGES de PERSONNEL	70	VENTES de PRODUITS FABRIQUES, PREST
014	ATTENUATIONS de PRODUITS		183,97
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANT	73	IMPOTS et TAXES
	6 279,23	74	DOTATIONS et SUBVENTIONS
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANT		24 717,81
	16 032,73	75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE
66	CHARGES FINANCIERES		TOTAL RECETTES de GESTION COURANT
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		24 901,78
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	76	PRODUITS FINANCIERES
	624,56		1 157,85
	TOTAL DEPENSES REELLES	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS
	16 657,29	78	REPRISES sur PROVISIONS
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT		TOTAL RECETTES REELLES
	OPERATIONS d'ORDRE		26 059,63
	TOTAL		OPERATIONS d'ORDRE
	16 657,29		TOTAL
002	DEFICIT REPORTE n-1		26 059,63
	9 402,34	002	EXCEDENT REPORTE n-1
	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL des RECETTES
	26 059,63		26 059,63

Les démarches initiées avec Casino sont toujours en cours. Mme Saladin espère pouvoir mener à bien ces démarches pour clôturer rapidement ce budget. Le budget primitif comprend une subvention de clôture depuis le budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame Christine SALADIN, approuve le budget 2024 tel que présenté ci-dessus.

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 16

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT	0.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
020	DEPENSES IMPREVUES	
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0.00
	OPERATIONS d'ORDRE	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	TOTAL	0.00
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1	
	TOTAL DES DEPENSES	0.00
	RESTES à REALISER en DEPENSES	
	TOTAL en DEPENSES	0.00

BUDGET MURAT

RECETTES		
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT°	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	0.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	0.00
021	VIREMENT de la SECT° de FONCTIONNEMENT	
	OPERATIONS d'ORDRE	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	TOTAL	0.00
001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n-1	
	TOTAL des RECETTES	0.00
	RESTE à REALISER en RECETTES	
	TOTAL en RECETTES	0.00

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	36 495.42
012	CHARGES de PERSONNEL	
014	ATTENUATIONS de PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANT	36 495.42
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	
	TOTAL DEPENSES REELLES	36 495.42
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT	
	OPERATIONS d'ORDRE	
	TOTAL	36 495.42
	TOTAL DES DEPENSES	36 495.42

RECETTES		
013	ATTENUATIONS de CHARGES	
70	PRODUITS des SERVICES	500.00
73	IMPOTS et TAXES	
74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	2 300.00
75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	
	TOTAL RECETTES de GESTION COURANT	2 800.00
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
78	REPRISES sur PROVISIONS	
	TOTAL RECETTES REELLES	2 800.00
	OPERATIONS d'ORDRE	
	TOTAL	2 800.00
002	EXCEDENT REPORTE n-1	33 695.42
	TOTAL des RECETTES	36 495.42

Ce budget ne présente aucun fait notable pour 2024. Les travaux préconisés par l'ONF ont été inscrits.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame Christine SALADIN, approuve le budget 2024 tel que présenté ci-dessus.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

✚ 8- Subvention versée au CCAS

Comme inscrit au budget primitif 2024, il est proposé aux membres du Conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement au budget du CCAS d'un montant de 15 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte cette proposition

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

↓ 9 -Subventions versées aux SPIC :

- Budget assainissement 18904

Madame Saladin explique au Conseil Municipal que :

En raison du transfert de la compétence eau potable au SIE de l'Ardour le 1er janvier 2024, le budget eau et assainissement comprend uniquement une part assainissement à compter de l'exercice 2024. Les prévisions budgétaires s'en trouvent modifiées en conséquence.

La section de fonctionnement du budget est alourdie par les amortissements des immobilisations dont une partie seulement bénéficie d'une quote-part de subvention d'investissement versée au résultat.

Les écritures liées à l'étalement des charges financières pèsent également sur l'équilibre des masses budgétaires.

Considérant que l'article L2224-2 du code général des collectivités territoriales interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1;

Considérant que cette interdiction n'est pas applicable dans les communes de moins de 3 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants, aux services de distribution d'eau et d'assainissement :

- Il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000.00 €.

Après avoir entendu le rapport et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :

- Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000.00 € pour le budget annexe assainissement.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

- Budget régie municipale 18907

Madame Saladin explique au Conseil Municipal que :

- Par délibération en date du 24 mai 2023 (D2023/033), le Conseil municipal de la commune de Saint Dizier Masbaraud a acté la date de cessation d'activité de la régie municipale au 24 juillet 2023.

- Par délibération en date du 16 août 2023 (2023/048), le Conseil municipal de la commune de Saint Dizier Masbaraud a autorisé une avance de trésorerie pour une somme de 50 000 €, et accepté le remboursement de cette avance au 31 décembre 2023.

- Cette avance devait être remboursée par la vente du stock, le remboursement du crédit de TVA et divers actifs financiers détenus par Casino.

Considérant que :

- Les sommes engagées auprès de Casino ne sont pas soldées au 31 décembre 2023, la collectivité n'étant pas d'accord avec le décompte définitif présenté par la société.

- Les fonds relatifs à la vente du stock et au crédit de TVA n'ont pas été encaissés.

- Le compte 515 de la régie épicerie dépôt de pain présente un solde de 2 753.43 € au 31 décembre 2023.

=> La régie épicerie dépôt de pain n'a pas été en capacité de rembourser cette avance le 31 décembre 2023.

=> Le budget a été ouvert en 2024 afin de solder les opérations en cours et établir le dernier compte financier unique dont le résultat sera porté au budget principal après délibération de clôture.

Considérant que la régie ne dispose plus d'aucune recette nouvelle permettant de couvrir ses dépenses et après avoir pris l'attache de la DGFIP quant à la situation :

- Il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de clôture d'un montant de 24 717.81 €.

Après avoir entendu le rapport et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :
 - Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 24 717.81 € pour la régie municipale.
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 16

✚ 10- Subventions versées aux associations

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention de la part de certaines associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2024

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	VOTE 2024
AAPPMA La Leyrenne	900.00 €
Association Patrimoine et loisirs	1 000.00 €
Association patrimoine et loisirs - Subvention exceptionnelle	800.00 €
Leyrenne Fitness	1 500.00 €
Comité des fêtes	2 500.00 €
Comité des fêtes – Subvention exceptionnelle	3 000.00 €
Fils d'Argent	1 000.00 €
Tennis Club La Leyrenne	1 200.00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	VOTE 2024
AFSEP 23	50.00 €
AAPPMA LE THAURION BGF	- €
Amis du musée de la résistance & de la déportation de la Creuse	- €
Association Crématiste de la Creuse	50.00 €
Association des conciliateurs	- €
Banque alimentaire de la Creuse	50.00 €
Croix Rouge - Bourgneuf	- €
France Adot23	50.00 €
GVA Bourgneuf bureau du GDA	50.00 €
Sapeurs pompiers de Bourgneuf- Amicale	50.00 €
Prévention routière de la Creuse	- €
Secours populaire creusois	50.00 €
Solidarité paysans limousins	- €
Souvenir français	100.00 €

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 16

✚ 11- Appel à projets FIPD 2024 – Programme S : sécurisation des établissements scolaires

Dans le cadre de l'appel à projets du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD) 2024 – Programme « S » - sécurisation des établissements scolaires, la collectivité a déposé un projet comptant deux volets :

- Installation d'une alarme anti-intrusion à l'école de Masbaraud Mérignat
 L'objectif de l'alarme anti-intrusion est de prévenir l'ensemble du personnel et des élèves présents sur le site d'un attentat ou d'une attaque armée en cours. Lorsqu'elle est déclenchée, élèves et personnels doivent réagir de façon adaptée à la menace et appliquer les consignes décrites dans le PPMS.
 A l'heure actuelle, les alarmes sont données via des sifflets. Compte tenu de l'épaisseur des murs et de la configuration des locaux, ils ne sont pas audibles si déclenchés depuis une classe se trouvant à une extrémité du bâtiment.

- Installation de barrières et bornes de dissuasion devant chaque école

L'objectif des barrières et bornes de dissuasion installés devant chaque école est de permettre de ralentir voire stopper un véhicule tentant de s'introduire dans la cour des écoles tout en permettant de séparer les flux entre les élèves et les véhicules, sécurisant ainsi les cheminements dans le cadre du plan vigipirate.

L'appel à projet a été déposé le 22 mars 2024, conformément à la demande du service instructeur (préfecture de la Creuse). Il aurait dû être accompagné par une délibération du Conseil municipal. Compte tenu des dates imposées par le projet et celles des réunions du Conseil municipal, le service instructeur a accepté que la délibération lui parvienne dans un second temps.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le projet ci-dessus et son plan de financement.

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subvention + taux	Montant
Alarme anti-intrusion	3 777.00 €	Fonds FIPD (80%)	8 961.77 €
Barrières tournantes et fixes	4 147.22 €		
Bornes rétractables	3 278.00 €		
		Autofinancement (20%)	2 240.45 €
TOTAL	11 202.22 €	TOTAL	11 202.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet programme S – sécurisation des établissements scolaires
- Approuve le plan de financement tel que présenté
- Autorise M. le Maire à solliciter les subventions et signer tout document afférent

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

12- Appel à projet plan 5000 génération 2024

Le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024, mis en œuvre par l'Agence nationale du Sport (ANS) s'inscrit dans la continuité du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023) qui a connu un grand succès qualitatif et quantitatif avec plus de 5500 terrains de sport financés sur tout le territoire français ainsi que dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire : 2h de sport au collège et 30 minutes d'Activité Physique et Sportive (APQ) à l'école.

Ce nouveau Plan 5000 équipements – Génération 2024 se déploie selon 3 axes :

- Les équipements de proximité ;
- Les cours d'écoles actives et sportives ;
- Les équipements structurants.

Entre 2024 et 2026, ce plan doit permettre la création de 5000 équipements supplémentaires (3000 équipements de proximité, 1500 cours d'écoles actives et sportives et 500 équipements structurants). 1/3 des projets devront être situés dans des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ou à proximité immédiate.

La collectivité a réuni la commission sport le 20 mars 2024 et sollicité les directions des deux écoles de la commune afin de recueillir les besoins et de porter des projets sur les deux premiers axes.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le projet et son plan de financement.

Axe 1 – Equipements de proximité

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subvention + taux	Montant
Parcours de santé – fit-station	22 105.00 €	5 000 équipements génération 2024 80 %	17 684.00 €
		Autofinancement 20 %	4 421.00 €
TOTAL	22 105.00 €	TOTAL	22 105.00 €

Axe 2 – Cours actives et sportives

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subvention + taux	Montant
Tables de tennis de table outdoor x 3	3 060.00 €	Plan 5000 génération 2024 80 %	9 684.00 €
Babyfoot x 1	3 400.00 €		
Mini-parcours de santé :			
Pont de singe – GPS	3 200.00 €		
Tyrolienne - GTY	1 900.00 €	Autofinancement	2 421.00 €
Poutre d'équilibre	545.00 €		
TOTAL	12 105.00 €	TOTAL	12 105.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet portant sur les axes 1 et 2 du plan 5000 équipements sportifs – génération 2024
- Approuve le plan de financement tel que présenté
- Autorise M. le Maire à solliciter les subventions et signer tout document afférent

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

4. Informations :

4.1 - Passage au compte financier unique

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La collectivité de Saint Dizier Masbaraud produira ce CFU à l'issue de l'exercice comptable 2024. Ce passage sera formalisé par un courrier ou courriel à destination du comptable.

4.2 - Recensement de la population

Le recensement de la population s'est déroulé du 18 janvier au 18 février 2024. A l'issue de la campagne, le nombre d'habitants de la commune s'élève à 1 156. Ces données seront consolidées par l'INSEE après réalisation des contrôles aléatoires.

Le village le plus peuplé de la commune est le Montarichard et le plus connecté le Pont Rouge.

4.3 - Dissolution du comité de jumelage Saint Dizier Masbaraud / Loqueltas

Le comité de jumelage a été dissous lors de son assemblée générale du 2 février 2024. Les biens du comité ont été attribués comme suit :

Comité des fêtes de Saint Dizier Masbaraud : 600 €

Leyrenne athlétic club : 600 €

Association laïque de Saint Dizier Leyrenne : 600 €

Le solde des comptes à patrimoine et loisirs de Saint Dizier Masbaraud : 1 396.80 €

5. Questions diverses :

Autres questions diverses non inscrites à l'ordre du jour

- Dossier chaufferie

M. Durudaud indique que l'étude va être mise à jour, en lien avec le SDEC. Finalement, le projet pourrait aller jusqu'à l'église et inclure les logements sur le tracé. La mise en service d'une ou deux chaudières est également étudiée. Le coût de chauffage pour la salle des fêtes, la mairie et les écoles pourrait baisser et avoisiner les 2 000 € par an, ce qui est très faible par rapport aux sommes dépensées aujourd'hui.

- Départ de Mme Maritaud

Mme Maritaud informe les membres du Conseil municipal qu'elle quittera ses fonctions de responsable des affaires générales le 10 juin prochain. Elle rejoint la Préfecture de la Creuse.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 22 h 00.

Pour le Maire empêché, La 1^{ère} adjointe
Christine Saladin

La secrétaire de séance,
Laura Simonet



